

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-495

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118843-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-495

**Economie Sociale et Solidaire - Règlement d'intervention Aide à l'investissement
Economie Sociale et Solidaire - Décision - Autorisation**

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), Bordeaux Métropole accompagne le développement des structures du territoire contribuant à l'innovation sociale, à l'emploi local, à la transition écologique et à la cohésion territoriale. Jusqu'à présent, les aides à l'investissement relevaient principalement du soutien à l'immobilier d'entreprise.

Par délibération n°2024-250 du 7 juin 2024, Bordeaux Métropole a approuvé la convention conclue avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Cette convention a été modifiée par un premier avenant approuvé le 6 décembre 2024 puis par un deuxième avenant approuvé le 5 décembre 2025. Ce dernier élargit le périmètre des aides concernées afin de permettre notamment le soutien aux investissements en matériel et équipements des structures de l'ESS, de sécuriser juridiquement les interventions et d'harmoniser les procédures internes.

Afin de mettre en œuvre ces évolutions, Bordeaux Métropole se dote d'un règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement des structures de l'Économie sociale et solidaire. Ce règlement précise les conditions d'éligibilité, les dépenses pouvant être soutenues ainsi que les modalités d'intervention de Bordeaux Métropole.

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre du règlement feront l'objet d'une procédure interne d'instruction par les services de Bordeaux Métropole.

Le règlement d'intervention est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2, L1611-4 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022,
VU la délibération n°2021-6903 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de disposer d'un cadre d'intervention harmonisé permettant de définir les conditions d'attribution des aides à l'investissement en faveur des structures de l'Économie sociale et solidaire, dans le respect des régimes d'aides d'État applicables,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), annexé à la présente délibération,

Article 2 : de publier la présente délibération et son annexe dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour :	103
Contre :	1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--